

Bureau du 2 octobre 2006

Décision n° B-2006-4591

commune (s) : Dardilly

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de la Bruyère et appartenant à la société BP France**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la création d'un échangeur complet sur le site du Tronchon à Dardilly, une parcelle de terrain de 180 mètres carrés dépendant de la propriété appartenant à la société BP France, en bordure du chemin de la Bruyère.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ladite société céderait le bien en cause au prix de 6 480 € admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de la Bruyère à Dardilly et appartenant à la société BP France.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisé n° 0733 pour la somme de 7 643 000 € le 19 juin 2006.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 824, à hauteur de 6 480 € pour l'acquisition et de 700 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,